

BAREME DES HONORAIRES THE NEST IMMOBILIER 25/26

LOCATION	PRIX		VENTE	PRIX	
	HT	TTC		HT	TTC
Honoraires location bail d'habitation :			Honoraires minimum forfaitaire en cas de Transaction :		
Les plafonds des honoraires de location ont été fixés par le décret du 1er août 2014 de la loi dite loi <i>Alur</i> . (Zone B2) Honoraires Calculés suivant les m ² du logement concerné.			- Tous types de bien immobilier (-40.000€) 3750,00€ 4500,00€		
A la charge du bailleur (part propriétaire):			Honoraires d'estimation d'un bien immobilier :		
<ul style="list-style-type: none"> - Honoraires d'entremise et négociation - honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail - honoraires d'état des lieux 	2€/m ²	2€/m ²	- Colmar		
A la charge du locataire (part locataire):			- Autres localisations		
<ul style="list-style-type: none"> - honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail - honoraires d'état des lieux 	8€/m ²	3€/m ²	Honoraires sur la rédaction d'un compromis et du suivi administratif :		
Les honoraires part locataire ne peuvent être supérieurs à la part propriétaire. Décret du 1er août 2014 de la loi dite loi <i>Alur</i> .			(Rédaction du compromis et suivi du dossier sans mise en relation ni négociation). Tarif forfaitaire.		
Honoraires de rédaction d'actes ou de renouvellement de bail d'habitation :			- Acquéreur :		
Renouvellement de bail d'habitation sans augmentation ou modification juridique.	125,00€	150,00€	- Vendeur :		
A la charge du bailleur :	125,00€	150,00€	Honoraires de vente sur locaux d'habitation :		
A la charge du locataire :	125,00€	150,00€	- de 40.000€ à 150.000€ 10% 12%		
Honoraire de location des boxes, parking garages et caves :			- de 150.000€ à 450.000€ 8,33% 10%		
Renouvellement de bail d'habitation sans augmentation ou modification juridique.	125,00€	150,00€	- de 450.000€ à 700.000€ 6,67% 8%		
A la charge du bailleur :	125,00€	150,00€	- plus de 700.000€ 5% 6%		
A la charge du locataire :	125,00€	150,00€	Honoraires de vente sur locaux commerciaux, professionnels et industriels :		
Honoraires de location des locaux commerciaux et professionnels			Honoraires de vente sur terrain a bâtir :		
A la charge du locataire et du propriétaire. Calculés sur le loyer HT et hors charges de la première période triennale.	8,33% du loyer triennale	10,00% du loyer triennale	8,33% 10%		
Honoraires de vente sur terrain a bâtir :			Les honoraires « vente » sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire. Aucune commission n'est due avant la conclusion d'une transaction. Le mandat est obligatoire pour toute commission d'agence.		
Honoraires de vente sur locaux commerciaux, professionnels et industriels :			- Remise de 1 points sur le % des honoraires TTC en cas de revente d'un bien préalablement acquis par notre intermédiaire.		
Honoraires de vente sur terrain a bâtir :			- Remise de 1 points sur le % des honoraires TTC en cas de mandat exclusif.		
Honoraires de vente sur locaux commerciaux, professionnels et industriels :			- Remise de 1 point sur le % des honoraires TTC en cas de vente d'un bien préalablement en gestion locative.		